

# Gestymo

GESTION & TRANSACTION IMMOBILIÈRE  
by Promofar  
LE PROMOTEUR PROCHE DE SES CLIENTS

## HONORAIRES TRANSACTIONS

### TRANSACTIONS

HABITATION OU LOCAUX PROFESSIONNELS (vide ou meublé)

Jusqu'à 50.000 €	10% TTC
De 50.000 € à 100.000 €	8% TTC
A partir de 100.000 €	6% TTC
Tranches non cumulatives	

TERRAIN 9% TTC

LOCAUX COMMERCIAUX (murs et /ou fonds de commerce) 8% TTC à la charge du vendeur  
6% TTC à la charge de l'acquéreur  
Sur la base de 1<sup>ère</sup> période triennale

(Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon termes du mandat)

### LOCATIONS

	BAILLEUR	LOCATAIRE
HABITATION VIDE OU MEUBLEE*		
Visite, constitution dossier et rédaction bail	8 € TTC /m <sup>2</sup>	8 € TTC /m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3 € TTC /m <sup>2</sup>	3 € TTC /m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise	- Studio/T2 50 € TTC - T3 80 € TTC - T4 100 € TTC	
STATIONNEMENT	120 € TTC	120 € TTC
LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	1 mois de loyer TTC	1 mois de loyer TTC

\* Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret N° 2014890 paru le 01/08/14 (loi Alur).

Barème en vigueur au 01/04/2019, révisable dans le cadre de la réglementation en vigueur TVA au taux légalement en vigueur (20 %)

# Gestymo

GESTION & TRANSACTION IMMOBILIÈRE  
by Promofar  
LE PROMOTEUR PROCHE DE SES CLIENTS

## HONORAIRES GESTION

### GESTION

#### Honoraires de GESTION à la charge du bailleur

Gestion courante des sommes encaissées	6 % HT soit 7.20 % TTC des sommes encaissées TTC Charges comprises**
Clôture administrative de dossier	150 € TTC
Suivi des travaux inférieurs à 2 000 €	2 % TTC du montant total HT des travaux
Suivi des travaux supérieurs à 2 000 €	3,5 % TTC du montant total HT des travaux
Option garantie loyers impayés (souscription)	3,2 % TTC des sommes garanties (en sus des honoraires de gestion)

\*\* sur encaissement loyers, taxes, provisions et régularisations charges

#### Honoraires de recouvrement et de contentieux à la charge du bailleur

Frais de recouvrement (relance simple)	Non facturée
Frais de recouvrement (mise en demeure)	12 € TTC (par dossier suivi)
Frais de contentieux : Constitution du dossier pour l'huissier	50 € TTC (par dossier suivi)
Suite mise en demeure non régularisée par le locataire	
Frais de contentieux : Constitution du dossier pour l'avocat	100 € TTC (par dossier suivi)
suite commandement par voie d'huissier non régularisé par le locataire	

Hors frais d'huissier et d'avocat

#### Autres prestations

Taux horaire de 50 € TTC de l'heure